

**DEPARTEMENT DES
ARDENNES**

VILLE DE RETHEL

Délibération n° 76

**Date de convocation
24 septembre 2021**

Séance du 30 septembre 2021

**Extrait du Procès - Verbal
des délibérations du Conseil Municipal**

L'an deux mil vingt et un, le trente septembre à 18 H 30,
Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est assemblé dans les Salons
d'Honneur de la Mairie de Rethel sous la présidence de **Monsieur AFRIBO
Joseph, Maire**

PRESENTS :

Mmes, MM. AFRIBO-MASSON-CHEVALLOT BEROUX-
STEVIGNON-DEMENGEOT-LÉCAILLE-GRENIER-
TRUCHASSOU-POLLET-LARANGE-MERCIER-THOMAS-
BINET-DEVIE-DAPREMONT-VANGIERDEGOM-DERIS-
RICHARD-ULPAT-MERIEUX

ABSENTS OU EXCUSES :

M. BALDO (pouvoir à Mme LARANGE)
M. DELAPLACE- (pouvoir à M. CHEVALLOT BEROUX)
Mme LANGONNIER (pouvoir à M. DAPREMONT)
Mme PERARD (pouvoir à M. AFRIBO)
M. DUPONT (pouvoir à Mme TRUCHASSOU)
M. AVERLY (pouvoir à M. ULPAT)
M. VUARNESON (pouvoir à M. ULPAT)
Mme BOCAHUT (pouvoir à Mme MERIEUX)
Mme BRUNIN (pouvoir à Mme MERIEUX)

SECRETAIRE DE SEANCE :

Mme BOCAHUT

**OBJET : Rapports d'activité de l'année 2020 – Communauté de communes du
Pays rethélois**

Exposé : Par courrier en date du 4 août 2021, Monsieur le Président de la
Communauté de communes du Pays rethélois a transmis les rapports d'activité suivants pour
l'année 2020 :

- Rapport annuel des activités communautaires
- Rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable

Ces rapports ont été transmis aux conseillers municipaux par voie électronique.

Considérant que, par courrier en date du 4 août 2021, Monsieur le Président de la Communauté de communes du Pays rethélois a transmis les rapports d'activité suivants pour l'année 2020 :

- Rapport annuel des activités communautaires
- Rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable

Considérant que le conseil municipal doit prendre acte de ces rapports transmis par courrier électronique à tous les conseillers municipaux,

Après avis des commissions Finances et ressources humaines / Travaux, équipements et urbanisme / Ecologie et cadre de vie,
Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,
Après en avoir délibéré,

LE CONSEIL MUNICIPAL
par 29 voix pour, 0 contre, 0 abstention,

PREND ACTE des rapports d'activités suivants transmis par la Communauté de communes du Pays rethélois pour l'année 2020 :

- Rapport annuel des activités communautaires
- Rapport annuel sur la qualité du service public d'élimination des déchets
- Rapport sur le prix et la qualité du service d'assainissement non collectif
- Rapport annuel sur le prix et la qualité du service eau potable

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour faire le nécessaire en la circonstance et signer toutes pièces administratives et comptables,

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Certifiée exécutoire
Compte-tenu de la transmission
en sous-préfecture de Rethel, le - 6 OCT. 2021
de la publication, le - 6 OCT. 2021
Fait à Rethel, le - 6 OCT. 2021

Le Maire
Joseph AFRIBO

